

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 29 septembre 2021

31-2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SEGUIER Virginie, SCHMITT Nathalie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry.

Procurations : MAURY Jean-François à BLANQUEFORT Jean.

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : SEGUIER Virginie.

Objet : Convention financière avec la CC Les Avant-Monts pour le remboursement des frais liés au schéma des eaux pluviales

Le Maire au Conseil rappelle que la Communauté de Communes porte l'étude d'élaboration du schéma des eaux pluviales des communes et qu'il convient d'établir une convention financière qui précisera les modalités de remboursement de la commune.

L'étude est subventionnée à 50 % par l'Agence de l'Eau et la Communauté de Communes finance à hauteur de 50% le reste à charge.

Le tableau ci-annexé fait état de la participation des communes à ce jour étant entendu que tout avenant au marché initial en plus-value ou en moins-value viendra modifier ces montants.

Le Maire demande au Conseil Communautaire de valider le tableau ci-annexé et notamment la participation de la commune de ROUJAN qui s'élève à 7 750 €.

Il donne lecture de la convention financière à conclure avec la Communauté de Communes qui fixe les modalités de remboursement par la commune.

Le Maire demande au Conseil de valider la convention financière et de l'autoriser en signer les deux exemplaires

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la convention financière avec la CC Les Avant-Monts et le montant de la participation estimative de la commune de ROUJAN qui s'élève à 7 750 € pour la réalisation du schéma des eaux pluviales ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les deux exemplaires de la convention financière avec la CC Les Avant-Monts ;
- **DIT** que les mandats d'acompte et de solde seront émis dès réception des titres ainsi que stipulé dans la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,



Annexe à la délibération n°2021-31 du 29 septembre 2021
Communauté de Communes Les Avant-Monts
SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
DETAIL ESTIMATIF PAR COMMUNE

Commune	Population	Montant* €HT	Commentaires	Subvention Agence de l'eau 50%	Participation CCAM 50 % Subvention agence déduite	Reste à charge commune/€
Roujan	2077	31 000€		15 500€	7 750€	7 750€